



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction  
logistique ; bureau réglementation.*

**TABLEAU N° 20048/DEF/DCCAT/LOG/REG  
relatif aux dispositions à appliquer en 2006 en  
matière d'habillement du personnel non officier  
masculin et féminin de carrière ou sous contrat.**

*Du 13 juillet 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 1 5 6 9 B

*Texte abrogé :*

Tableau 20058/DEF/DCCAT/LOG/REG du 04  
août 2005 (BOC, p. 5394 ; BOEM 557-0).

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA  
25, 2006, texte 48.

1. Primes allouées en euros au titre du régime individuel d'habillement des sous-officiers de carrière ou sous-contrat, des volontaires de l'armée de terre (VDAT) et des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) au-delà de la période probatoire ; compte d'achat.

Désignation du personnel.	Taux des primes.	Observations.
<b>1. Personnel masculin non officier.</b>		
<b>II. Sous-officier ayant plus de 5 ans d'ancienneté de sous-officier.</b>		
Prime de démarrage.	125.00 euros	La prime de démarrage est inscrite au crédit du compte d'achat du carnet d'habillement des intéressés dès que ces derniers prennent droit au régime individuel d'habillement.

Désignation du personnel.	Taux des primes.	Observations.
Prime semestrielle de renouvellement.	125.00 euros	Le droit aux primes semestrielles est acquis à compter du premier jour du semestre civil suivant celui au cours duquel l'intéressé a rempli les conditions exigées.
<b>12. Autres sous-officiers, VDAT et EVAT après la période probatoire.</b>		
Prime de démarrage.	109.50	
Prime semestrielle de renouvellement.	109.50	
<b>2. Personnel féminin non officier.</b>		
<b>21. Sous-officier ayant plus de 5 ans d'ancienneté de sous-officier.</b>		
Prime de démarrage.	145.00 euros	
Prime semestrielle de renouvellement.	145.00 euros	
<b>22. Autres sous-officiers, VDAT et EVAT après la période probatoire.</b>		
Prime de démarrage.	129.00 euros	
Prime semestrielle de renouvellement.	129.00 euros	

2. NATURE DES EFFETS RÉALISABLES À L'AIDE DE RESSOURCES DU COMPTE ACHAT.

Désignation du personnel.	Nature des effets.
1. Sous-officier (masculin et féminin).	Tous effets des tenues de gala <sup>(1)</sup> . de cérémonie et de service courant, spécifiques aux cadres.  Tous articles et effets d'affectation définitive <sup>(2)</sup> .
2. VDAT et EVAT au-delà de la période probatoire (masculin et féminin).	Tous effets des tenues de cérémonie et de service courant, spécifiques aux cadres.  Tous articles et effets d'affectation définitive <sup>(2)</sup> .
<p>(1) Ne concerne que les sous-officiers ayant plus de cinq ans d'ancienneté de sous-officier.</p> <p>(2) Les articles et effets d'habillement dont la vente est autorisée auprès des magasins de cession aux cadres (MCC) et/ou par correspondance (VPC/CAT) sont définis par la lettre n° 30547/DEF/DCCAT/LOG/ADJ2 du 8 juin 2006 (n. i. BO).</p>	

### 3. TEXTE ABROGÉ

Le tableau 20058/DEF/DCCAT/LOG/REG du 04 août 2005 relatif aux dispositions à appliquer en 2005 en matière d'habillement du personnel non officier masculin et féminin de carrière ou sous contrat est abrogé.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation ; bureau continuum de la formation ; section enseignement militaire supérieur.*

**CIRCULAIRE N° 6921/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS relative à l'admission à l'école d'état-major en 2006 au titre du diplôme d'état-major.**

*Du 17 juillet 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 1 5 3 7 C

#### Référence :

Instruction 493/DEF/EMAT/BPRH/SC du 27 juin 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 7; BOEM 770).

#### Texte abrogé :

Circulaire 7375/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 08 juillet 2005 (BOC, p.4564 ; BOEM 770).

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PA 25, 2006, texte 49.

L'instruction de référence définit les domaines des épreuves du diplôme d'état-major (DEM), la répartition des coefficients entre celles-ci et leur organisation générale.

La présente circulaire a pour but de préciser, pour le cycle scolaire 2006-2007, la nature et la durée des épreuves.

#### 1. GÉNÉRALITÉS.

Les études à l'école d'état-major (EEM) font l'objet d'un contrôle continu et d'un test final appelé « Examen du DEM ». Cette évaluation consiste en des épreuves notées.

Les résultats obtenus par les stagiaires durant les trois premiers mois de stage et à l'examen du DEM font l'objet d'un classement par session.

La moyenne générale des stagiaires est calculée à partir des notes obtenues pendant le stage et au cours du test final.

Le général commandant l'EEM est chargé de l'organisation de l'examen du DEM, de la planification et du déroulement des épreuves, du choix des sujets et de leur correction.

En parallèle des épreuves notées, des travaux permettent aux stagiaires d'acquérir les connaissances et les techniques permettant d'effectuer les épreuves. Ces